

Personnel communal - Protocole d'accord transactionnel

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville de Besançon emploie à l'Orchestre de Besançon Franche-Comté géré en régie directe par la Ville, un agent non titulaire qui occupe les emplois de :

- directeur artistique de l'Orchestre,
- chef de l'Orchestre.

Dans ce cadre il a bénéficié d'engagements successifs de droit public à durée déterminée.

Toutefois par suite d'une évolution de la réglementation dans le cadre de la transposition du droit communautaire à la Fonction Publique, le contrat de travail de cet agent a été transformé de plein droit en contrat à durée indéterminée.

Par ailleurs, la Ville a décidé de donner une nouvelle orientation à l'Orchestre dans un paysage musical, local et interrégional en pleine mutation. A cet effet, elle lancera dans les prochains mois un appel à candidatures pour la direction artistique de l'Orchestre à partir du 1^{er} juillet 2010.

Dans ce cadre, sans remettre aucunement en cause le travail de l'intéressé à la tête de l'Orchestre et la qualité de son engagement, il sera mis fin à sa collaboration avec la Ville. Cette mesure prendra effet, d'un commun accord, le 30 juin 2010.

Il importe en effet que l'actuel directeur artistique et chef de l'Orchestre finalise la programmation de la saison 2009/2010 et en assure la mise en œuvre.

A cette date, cet agent pourra prétendre à une indemnisation (indemnité de licenciement et indemnité comprenant l'intégralité des préjudices subis).

Compte tenu d'incertitudes juridiques quant aux modalités de l'indemnité de licenciement et des différends quant à l'indemnisation des préjudices subis et de la volonté tant de la Ville que de l'intéressé d'éviter un litige, les deux parties ont décidé de régler cette situation à l'amiable et par une formule transactionnelle, l'indemnisation globale étant fixée à 50 000 € nets.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée au chapitre 012.311/64136.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le protocole d'accord transactionnel établi dans les conditions ci-dessus.

«**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, avec ce protocole d'accord transactionnel avec Peter CSABA, vous tentez je suppose d'obtenir un certain silence dans la Ville suite au débat qu'il y a eu, relatif à l'avenir de l'orchestre. Vous comprendrez aisément que dans la mesure où l'on ne partage pas la façon dont les choses se sont passées depuis quelques mois, nous n'entérinerons pas son licenciement, que représente aussi cette délibération et nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Très bien

M. Pascal BONNET : Je ne voudrais pas relancer un débat qui a déjà eu lieu mais je voudrais vous interroger sur l'avenir d'un orchestre à Besançon. Dans la mesure où des choses ont été déjà un peu débattues ici, qu'on peut être amené à traiter dans d'autres lieux, on peut supposer qu'il y ait une volonté aujourd'hui de meilleur partenariat entre un orchestre à venir et les autres équipements municipaux à visée culturelle, et un souci aussi de dimension de l'orchestre en fonction des moyens dont on pourra disposer. Aussi je voudrais savoir dans ces conditions où on en est quant aux perspectives qu'on veut se donner et si on est dans une logique qui ne permettra plus un orchestre symphonique de la dimension de l'actuel. En sachant aussi qu'il faut sans doute plus de moyens pour pérenniser dans une vision régionale,

un orchestre symphonique, qu'envisage-t-on quant à l'avenir d'un orchestre symphonique en lien aussi avec cette Ville qui a un festival de musique et qui a un concours de chefs d'orchestre pour lequel cette dimension-là était intéressante ? Est-ce qu'il y a une perspective qui dépasse la Ville, dans une logique d'intercommunalité...

M. LE MAIRE : Il y aura un débat là-dessus prochainement.

M. Pascal BONNET : Cela fait des mois que vous nous dites qu'il y aura un débat. On est quand même dans une délibération qui entérine quelque chose et je voudrais déjà terminer ma phrase, est-ce que vous envisagez au-delà de quelque chose qui sera plus local, plus bisontin et plus en lien avec les structures locales, une dimension plus régionale ou intercommunale qui permette de maintenir ou d'obtenir un orchestre à la dimension qu'une capitale comme la nôtre pourrait souhaiter et qu'on n'a plus les moyens de financer ?

M. Eric ALAUZET : Puisque cette délibération officialise le départ de Peter CSABA, je crois que c'est le moment de rendre un hommage appuyé à ce chef d'orchestre talentueux qui a apporté tant de bonheur aux nombreux mélomanes de cette ville et de la région. Son extrême sensibilité musicale, qu'il doit sans doute à ses origines slaves, nous a émus plus d'une fois. J'ai en souvenir ce merveilleux concert programmé lors du festival de musique de 2002 avec le fabuleux violoniste Roby LAKATOS, originaire comme lui de Hongrie, fait rarissime dans une ambiance en général retenue, que chacun connaît, le public était debout et applaudissait à tout rompre pendant l'exécution de l'œuvre, et Peter CSABA, de laisser un instant sa baguette pour prendre le violon que son ami lui tendait et nous gratifier de quelques traits de virtuosité. Son arrivée à Besançon en 1995 a coïncidé avec la renaissance d'une formation symphonique qui faisait cruellement défaut dans la Ville, qui fut une des toutes premières à créer un festival de musique symphonique dès 1948 et qui peut s'enorgueillir d'accueillir le prestigieux concours de jeunes chefs d'orchestre qui confère à Besançon une notoriété sans pareil dans les milieux de la musique classique du monde entier. Peter CSABA a su hisser cette formation à un niveau de qualité et de professionnalisme qu'il faut mesurer à la modestie du budget alloué à cet orchestre de l'ordre de 1 M€, deux, trois, quatre fois, dix fois moins que dans bien d'autres villes en France ou d'autres régions. Invité de marque de nombreux orchestres en Europe mais également au Japon, aux USA, dans le monde entier, Peter CSABA possède un carnet d'adresses qui a permis que se produisent à Besançon des solistes exceptionnels et ceci, puisqu'il est beaucoup question d'argent ces temps-ci sur ce dossier et sur d'autres, pour des cachets deux ou trois fois inférieurs à ceux pratiqués actuellement par ces artistes. Même si personne n'est irremplaçable, nous regretterons ce musicien hors pair en souhaitant que Besançon conserve toute sa place à la musique symphonique. Aussi le choix de son successeur sera assurément un exercice périlleux car Peter CSABA a mis la barre très haute. Je vous remercie.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je partage totalement l'éloge qui vient d'être rendu par Eric ALAUZET, d'autant plus facilement que les compétences de Peter CSABA n'ont jamais été remises en cause, et sur ce qu'il représente dans le monde musical, on est tous totalement en phase là-dessus. Ce qu'il s'agissait de changer c'est un mode de fonctionnement. J'observe simplement, parce que je l'ai lu aussi dans les médias, que le discours que vient de tenir Eric, on peut le tenir dans 2 ans, dans 5 ans, dans 20 ans, ce qui veut dire qu'en réalité ça donne toute impossibilité aux politiques de jouer leur rôle, c'est-à-dire de décider que dans un monde qui change les choses doivent changer tout simplement. Donc voilà, c'était le moment du changement. Peter CSABA a été là pendant 15 ans, ce qui est un bon parcours, et ne serait-ce que pour ce seul motif, on pouvait même songer qu'après tout on pouvait changer d'époque. Mais la question ne s'est pas limitée au changement du chef, elle s'est aussi orientée vers un changement de projets, d'ailleurs en parfaite concertation avec les musiciens parce qu'on a des confrontations, je dirais presque qu'on ne se quitte plus depuis plusieurs mois, qu'on a des échanges, qu'on a je crois une vraie confrontation intellectuelle avec une même ambition pour l'orchestre, avec des modalités parfois différentes qui méritent tout à fait d'être confrontées mais qui aboutissent aujourd'hui à un résultat, c'est qu'on est d'accord pour créer une synergie entre le théâtre musical qui a affirmé sa vocation musicale, avec aussi le festival de musique et le concours des jeunes chefs d'orchestre et évidemment l'orchestre, dynamique qui jusqu'à présent n'existait pas mais je crois que je rejoins un peu ce que vient d'évoquer M. BONNET et donc on essaie de décloisonner. Cela ne vaut d'ailleurs pas que pour la musique, ça vaut aussi pour l'ensemble des secteurs de l'action culturelle. Voilà donc une dynamique, une forte ambition

pour l'orchestre, M. BONNET l'a dit aussi, avec les moyens qui sont les nôtres, je l'ai déjà évoqué. Pour un orchestre, la jauge c'est pour le moment entre 5 et 20 M€, vous savez qu'on en est très loin, alors on peut avoir l'ambition de faire beaucoup mieux que les autres avec 10 fois moins, je n'ai pas cette capacité, je l'avoue. Donc dynamique entre les structures, les événements existants, un autre mode de fonctionnement et une autre organisation économique de l'orchestre en s'appuyant sur des structures également existantes, c'est un des paramètres et un directeur musical et chef d'orchestre qui s'impliquera dans toutes les composantes de ce que devra être un orchestre, ce que doit être un orchestre aujourd'hui au XXI^{ème} siècle. Voilà donc quelques éléments de réflexion, mais le Maire l'a rappelé, on aura très volontiers ce débat quand les choses auront encore évolué. Pour l'heure il y a eu pour ceux qui suivent un peu cette actualité, un appel à projets. On a lancé un nouveau concours de recrutement du prochain chef d'orchestre et directeur musical avec ce cahier des charges dont je viens rapidement de rappeler quelques éléments essentiels.

Sur l'indemnité elle-même, je ne vais pas empiéter sur le domaine de ma collègue Mme SCHOELLER, mais simplement vous aurez remarqué tout bêtement qu'il y a une évolution de la réglementation qui fait que par le fait des CDD successifs et par cette réglementation on est maintenant dans le cadre d'un CDI. C'est ce qui nous a amenés à négocier le départ de Peter CSABA dans des conditions qui sont réellement acceptables pour les deux parties et qui respectent complètement ce qu'est et ce qu'a été ce chef pendant 15 ans, ce qu'il va être encore puisque je vous rappelle que son départ est prévu seulement en 2010.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je voulais simplement intervenir pour dire à M. BONNET que cette transaction ne s'est pas passée dans l'esprit de faire taire M. CSABA. Cela a été un accord amiable, équilibré, accepté des deux côtés, voilà ce que je voulais préciser, et les négociations se sont passées de façon sereine.

Mme Françoise BRANGET : Monsieur le Maire, je ne peux pas m'empêcher de réagir parce que je vous ai interrogé à plusieurs reprises sur l'orchestre de Besançon et son avenir. Bien évidemment, nous ne pouvons que rejoindre l'éloge fait par M. ALAUZET et c'est vrai qu'on a bénéficié à la fois de son originalité musicale et de sa virtuosité, c'est absolument incontestable. Qu'on lui fasse un hommage appuyé aujourd'hui, c'est très bien, qu'on négocie un départ accepté par les deux parties c'est très bien mais malgré tout il y aura quand même un goût d'amertume pour lui, pour un certain nombre de personnes de l'orchestre et puis pour un certain nombre de Bisontins, il faut bien le dire. Je crois que M. CSABA n'a pas bénéficié non plus de tout ce qu'il était en droit d'attendre pendant les nombreuses années qu'il a données à Besançon au cours desquelles il a véhiculé une certaine culture musicale, et aujourd'hui il est remercié. Je crois qu'il a éminemment souffert du manque de moyens, du manque également de salle de répétitions et je crois que la musique à Besançon n'a pas été traitée à la hauteur des attentes des Bisontins et puis des attentes de l'événement majeur que nous avons chaque année qui est le festival de musique, et vous avez dit festival symphonique, orchestre symphonique, donc nous n'aurons plus à Besançon d'orchestre symphonique...

M. LE MAIRE : Ça vous ne pouvez pas le dire Madame !

Mme Françoise BRANGET : Je ne sais pas, nous verrons votre orientation mais en tout cas nous avons un festival de renommée internationale au travers du concours des jeunes chefs d'orchestre. Dans le rapport vous situez tout de suite le niveau, la nouvelle orientation de l'orchestre dans un paysage musical local, interrégional en pleine mutation, local, interrégional. Nous on a un festival qui est international et là je crois que c'était un outil d'attractivité considérable pour Besançon qui méritait de ne pas être négligé. Donc nous aurons peut-être des débats, mais je crois que tout le monde regardera de très près ce que vous allez faire. Nous sommes très fiers de ce festival, beaucoup de Bisontins y sont très attachés, donc on est très attentif à la suite du projet mais il y a beaucoup d'amertume malgré tout. Je voulais aussi vous dire officiellement que j'ai invité M. Frédéric MITTERRAND que j'ai rencontré hier et à qui j'ai justement vanté les mérites du festival de Besançon. Je n'ai pas sa réponse mais j'ai souhaité éventuellement qu'il puisse nous honorer de sa présence.

M. LE MAIRE : Je serai très heureux de l'accueillir comme j'ai accueilli avant-hier Mme COLONNA ou j'espère accueillir Mme AMARA prochainement. Ce que nous souhaitons c'est qu'il y ait plus de liens qu'il n'y en avait auparavant entre le chef et le festival international de musique. C'est un des axes de travail fort puisque nous pensons que nous aurions pu certainement faire mieux que ce qui a été fait. Peter CSABA a fait un bon travail ici à Besançon, tout le monde est unanime à le reconnaître. Est-ce que je peux vous faire une suggestion ? Puisque vous avez invité M. MITTERRAND et qu'il est attaché à la musique, reprenez-lui s'il vous plaît du problème du Conservatoire de Région pour lequel il nous manque toujours de l'argent que l'Etat nous avait promis et qu'il ne nous a pas donné. Je vous assure que je vous rendrai un vibrant hommage public, si vous arrivez à obtenir les 4 M€ qui nous avaient été promis par la Ministre précédente, vraiment Madame BRANGET, Madame la Députée, je vous rendrai un hommage public vibrant et passionné (rires).

Mme Françoise BRANGET : J'aurai peut-être enfin droit à la visite de la Maison Colette que vous m'aviez promise il y a 8 ans.

M. LE MAIRE : Eh bien, si vous ne partez pas en vacances, je vous promets que nous irons les deux visiter la Maison Colette. C'est vrai que je vous ai fait cette proposition très honnête. Beaucoup ont déjà visité cette maison et il n'y a aucun problème à ce que je vous y emmène.

M. Jean ROSSELOT : L'hommage rendu par Eric ALAUZET à M. CSABA prend l'allure d'un deum, ce qui fait qu'on a entendu à travers les interventions d'Yves-Michel DAHOUI et d'Eric ALAUZET, deux mélodies, deux sons de musique tout à fait différents. Alors vous dites qu'il va y avoir un débat mais ça ne servira plus à grand-chose parce que finalement, comme le dit Françoise BRANGET, on ne peut avoir que de l'amertume et ça me paraît renforcé par cette dissonance de point de vue que nous croyons comprendre au sein de l'exécutif et c'est dommage...

M. LE MAIRE : Vous pouvez répéter ?

M. Jean ROSSELOT : Je dis que ça semble souligner une dissonance ou une divergence de point de vue au sein de l'exécutif.

M. LE MAIRE : Oh non, pas du tout !

M. Jean ROSSELOT : Ecoutez je ne sais pas, l'hommage rendu d'un côté, l'aspiration à la mutation de l'autre, tout cela d'une façon assez brutale et finalement assez peu réfléchie, même si un débat va venir, ça ne va plus servir à grand-chose. Je crois qu'on pouvait procéder à des aménagements parce que ce chef d'orchestre présentait beaucoup d'avantages en effet. Comme cela a été exprimé au conseil d'administration de la régie autonome, il y a un cap qui doit nous guider, c'est celui du rapprochement de ces deux institutions, l'orchestre et le théâtre musical.

M. LE MAIRE : Il n'y a aucune dissonance au niveau de l'exécutif municipal et justement le rapprochement avec le théâtre musical, le confortement du travail avec le festival international de musique, c'est un des axes forts qui va être fixé au nouveau chef. Vous n'avez donc pas à vous inquiéter puisque nous en sommes tout à fait persuadés et au risque de vous décevoir, il n'y a pas de dissonance là-dessus. M. ALAUZET, chacun le sait est un musicien passionné, passionnant je ne sais pas car je ne l'ai jamais entendu jouer mais certainement passionné, donc c'est bien normal qu'il rende cet hommage-là.

M. Pascal BONNET : Je remercie M. DAHOUI de nous avoir apporté quelques éclaircissements. Vous nous annoncez un débat, à un moment donné je crois qu'il faudra en effet qu'il y ait un débat et au-delà, il serait intéressant pour la culture, et je l'avais déjà dit comme pour d'autres grandes thématiques de la vie bisontine, qu'il y ait à un certain moment des débats d'orientation sur ce que vous nous proposez, ce que vous proposez aux Bisontins, plutôt qu'on y vienne par le biais de certains points inscrits à l'ordre du jour parce qu'il peut y avoir des inflexions dans votre politique et on aimerait pouvoir en parler de façon assez globale. Puis je voudrais répondre rapidement à Mme la Première Adjointe ; je n'ai pas, et je pense qu'elle est attentive aux mots et au sens qu'on leur donne, je n'ai pas dit qu'on achetait le

silence de M. CSABA, j'ai dit qu'on souhaitait le silence dans la ville, ce qui n'est pas la même chose, mais je pense que vous n'aurez pas le silence dans la ville.

M. LE MAIRE : En tout cas cela ne fait pas beaucoup de bruit pour l'instant. Cela dit on peut toujours vouloir faire du bruit, après on peut se retrouver à une vingtaine pour faire du bruit, ça fait peu et quelque part ça décrédibilise les actions.

M. Yves-Michel DAHOUI : La dissonance, vous pouvez toujours rêver Monsieur ROSSELOT. Je vous rappellerai simplement que je viens de m'associer à l'éloge qui était rendu par Eric ALAUZET à Peter CSABA puisqu'encore une fois la question n'était pas celle-là. Est-ce qu'on a fait un choix précipité et non réfléchi ? Non, je n'ai pas l'habitude de prendre des décisions non réfléchies, je suis désolé pour vous, j'ai réfléchi et je l'assume totalement. En même temps j'ai l'impression que vous êtes complètement en décalage car j'ai des discussions avec les musiciens qui se passent, je pense qu'ils vous le confirmeraient, plutôt bien, on est dans le cadre d'une confrontation intellectuelle, ce qui est assez normal suivant la manière de concevoir une ambition pour l'orchestre, mais vous êtes alors complètement à côté de la plaque, ça ne traduit pas du tout les relations que j'ai avec eux. C'est toujours un peu le décalage permanent entre quelqu'un, ce qui est normal puisqu'on est dans l'exécutif, qui travaille un dossier depuis des mois et vous qui vivez sur des bruits qui n'ont aucun rapport avec, mais je vous le dis, écoutez au moins mes explications ! En plus sur le fond par rapport aux interventions des uns et des autres, de M. ROSSELOT comme de M. BONNET, je n'ai pas l'impression qu'on soit très divergent sur les orientations. J'ai l'impression que vous faites même une polémique quand on est d'accord, alors là j'ai un peu de mal à comprendre. Vous avez essayé de surfer sur l'amertume de Peter CSABA. Vous savez, j'ai eu un moment de vérité humainement très intéressant avec Peter CSABA où on a expliqué les choses en tête à tête. Je n'ai pas l'habitude de fuir mes responsabilités, une amertume oui parce que quand on a passé 15 ans à la tête d'un orchestre, on ne s'en va jamais de gaieté de cœur, ça c'est une évidence. Mais je crois aussi, et c'est ce qui a traduit cet accord, qu'on a fait un constat commun sur le fait que ce changement ne pouvait pas s'opérer avec M. CSABA tout simplement. Donc n'essayez pas de voir les choses toujours d'une manière entièrement négative, de mettre de l'huile sur le feu, ça n'a pas d'intérêt. Et le débat viendra en son temps parce qu'avant qu'un projet soit présenté, il y a d'abord du travail, un dossier c'est du travail, c'est une affaire complexe que celle de l'orchestre mais elle n'est pas complexe à Besançon, elle est complexe partout en France. Vous pouvez simplifier le débat à outrance si vous le souhaitez mais le débat est très compliqué, ce qui demande beaucoup de négociation, beaucoup de discussions pour arriver à un consensus et ce consensus existe sur la démarche aujourd'hui, ne vous en déplaise, avec les musiciens».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, Mme BRANGET, Mme GELIN, Mme PEQUIGNOT, Mme M. JEANNIN, M. BONNET, M. SASSARD (2)), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.